

« CONOURS OAI GITES MISELERLAND »



ETAPE 2 : CONOURS D'ARCHITECTES

QUESTIONS / REPONSES



Cofinancé par
l'Union européenne



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture,
de l'Alimentation et de la Viticulture



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Question 1 :

Dans un souci de clarté, serait-il possible que l'annexe A renseigne directement les numéros des objets/sites concernés, qui sont précisés à l'annexe B.

Réponse :

L'annexe A a été complétée.

Question 2 :

Est-ce que le site 6 « Café des Vignerons » bénéficie vraiment d'une protection nationale ? Ou plutôt au niveau communal.

Réponse :

Il s'agit en effet d'une protection au niveau communal. L'annexe B a été corrigée.

Question 3 :

N'y a-t-il pas d'erreur au niveau du budget annoncé pour le site 9 « Klengsten Haus an der Bächergaass zu Reimech » est très faible.

Un budget de 20.000 à 40.000€ semble être anormalement bas à la vue des éléments transmis.

Réponse :

Le maître d'ouvrage est artisan et veut réaliser la plupart des travaux lui-même.

Cette information a été rajoutée dans l'annexe B.

Question 4 :

Nous n'arrivons pas à télécharger l'annexe B. Pouvez-vous vérifier si elle n'est pas trop lourde?! ou s'il n'y a pas un autre souci

Réponse :

L'annexe B est effectivement lourde (172MB), mais elle peut bien être téléchargée.

Question 5 :

nous sommes étonnés par le fait que vous ne demandiez pas aux agences de se présenter et d'évoquer leur philosophie. Est-il possible vous faire parvenir un portfolio avec le dossier administratif?

Réponse :

Vous pouvez évoquer votre philosophie dans la lettre de motivation.

Par contre, il n'est pas possible de remettre un portfolio.

Les dossiers de candidature seront étudiés sur base de la lettre de motivation et de la proximité au lieu d'exécution (cf. point 5.1.2. du règlement du concours).

Question 6 :

Il n'est pas précisé de qui le(s) extrait(s) du casier judiciaire doi(ven)t être remis dans le dossier de candidature.

Réponse :

Le(s) extrait(s) du casier judiciaire du bureau et des gérant.e.s mentionné.e.s sur l'autorisation d'établissement sont à fournir.

Cependant, ces extraits ne sont pas forcément utiles à ce stade.

Dès lors, ils devront être remis au plus tard avec la remise du projet le 22/01/2027 à 12h.

Le règlement a été corrigé sur ce point.

Question 7 :

Serait-il possible de transmettre les textes complémentaires au chalet du Méandre (site 8) en meilleure résolution car ils sont illisibles ?

Réponse :

L'annexe B a été corrigée.

Question 8 :

Un même artiste peut-il être associé à plusieurs équipes candidates, ou doit-il être exclusif à une seule équipe ?

Réponse :

Chaque artiste ne peut participer qu'à un seul groupement candidat. Il en va de même pour les étudiants.

Le règlement a été précisé sur ce point.